

COMMUNIQUE DE PRESSE, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

## 4 nouvelles caméras au COSEC et à la Ferme-Modèle pour lutter contre les incivilités

Parmi les leviers d'action mis en place par la Ville de Bellerive pour assurer la sécurité de ses administrés et prévenir la délinquance : la vidéo-protection.



**Quatre nouvelles caméras ont été installées fin juillet 2020 : trois au COSEC et une à la Médiathèque Ferme-modèle.** Elles complètent et bouclent le dispositif mis en place depuis 2019 portant ainsi à douze le nombre total de caméras installées sur les lieux de vie et de rassemblement, dans les espaces publics et aux abords des équipements publics.

- Rond point Boussange (3 caméras à reconnaissance de plaques)
- Rond point du Carré d'As (carrefour Général de Gaulle et Fernand Auberger) (3 caméras à reconnaissance de plaques)
- Place de la Source intermittente (2 caméras mobiles)
- Cosec (2 caméras fixes) et halle multiactivités (1 caméra mobile)
- Médiathèque-Ferme modèle – halle (1 caméra mobile)

Equipé pour certaines de caméras à reconnaissance de plaques d'immatriculation, ce dispositif facilitera également l'intervention des forces de l'ordre dans le cadre d'enquêtes judiciaires ou de flagrance.

COMMUNIQUE DE PRESSE, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Relié au Centre de Surveillance Urbaine, ce réseau de caméras est strictement réglementé, notamment en ce qui concerne l'enregistrement et l'utilisation des images. Le respect de l'intimité des citoyens et des libertés publiques est garanti par la loi. Les agents de la Police municipale ont obtenu une habilitation après avoir suivi une formation complète. Une charte déontologique est mise en place pour ces agents et l'exploitation du centre.

[Coût total de l'opération : 180 000 €]

Pour aller plus loin, une réflexion est actuellement en cours afin d'équiper les berges de l'Allier.

<https://www.ville-bellerive-sur-allier.fr/je-vis/securite-et-prevention/>